

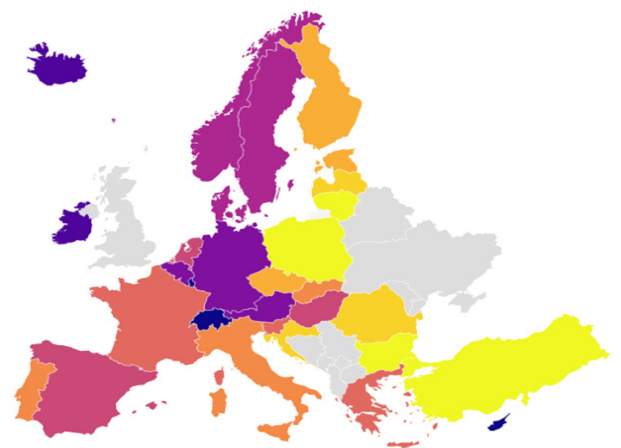
## La mobilité intra-européenne des personnes

*Cyprien BATUT, Tristan GANTOIS, Jean LAVALLÉE*

- L'objectif de l'Union européenne (UE) est de construire un marché économique commun et de faire émerger une citoyenneté européenne, fondés sur un principe de libre circulation des personnes, des marchandises, des services et des capitaux. Concernant les personnes, si les textes européens s'adressaient d'abord à la mobilité des travailleurs, ils se sont ensuite élargis aux autres motifs migratoires, en particulier les études par le biais du programme Erasmus+.
- Dans les statistiques internationales, un immigré est défini comme une personne vivant en dehors de son pays de naissance (ce qui exclut donc les déplacements touristiques ou les trajets domicile-travail transfrontaliers). À la faveur notamment de la levée graduelle des barrières légales, la part moyenne des immigrés dans la population des pays européens a plus que doublé depuis 1960, passant de 4,5 % de la population des pays de l'UE27 à plus de 11 % en 2019. En 2019, sur ces 11 %, 3,7 % des habitants de l'UE étaient des immigrés originaires d'un autre pays de l'UE (cf. Graphique). Ces immigrés intracommunautaires sont en moyenne plus qualifiés et plus souvent en emploi que les immigrés extracommunautaires.
- L'adhésion d'un pays à l'UE se traduit par une forte baisse des barrières institutionnelles pouvant entraver la mobilité des personnes depuis et vers ce pays. L'adhésion s'accompagnerait ainsi d'une baisse immédiate des frictions formelles et informelles affectant la migration des autres Européens vers ce pays, qui seraient réduites de près d'un tiers 10 ans après l'intégration.
- Cette réduction des barrières à la mobilité intracommunautaire des personnes contribue au bon fonctionnement économique du marché intérieur, en ouvrant aux entreprises et aux travailleurs de nouvelles possibilités d'appariement, ce qui favorise la productivité de l'UE. Cet effet est particulièrement bénéfique, tant à l'échelle régionale que nationale, quand les compétences des travailleurs immigrés sont complémentaires à celles des travailleurs natifs du pays, ou lorsque les immigrés répondent à des besoins non pourvus dans certains secteurs des pays d'accueil.
- En dépit de la levée des barrières *de jure* à la mobilité intracommunautaire, des obstacles *de facto* demeurent, comme les barrières linguistiques ou culturelles, les problèmes de reconnaissance des compétences sur le marché du travail, ou l'hétérogénéité des systèmes de sécurité sociale.

Part d'immigrés intracommunautaires dans les pays en 2020  
(en % de population totale)

  
■ < 1.1% ■ 1.1%–1.7% ■ 1.7%–2.5% ■ 2.5%–3.0% ■ 3.0%–3.4% ■ 3.4%–4.2% ■ 4.2%–7.5%  
■ 7.5%–10.3% ■ 10.3%–13.5% ■ ≥ 13.5%



Created with Datavrapper

Source : Eurostat.

Note : Part des personnes nées à l'étranger dans un autre pays européen dans la population générale des pays couverts par Eurostat.

# 1. Les migrations intra-communautaires dans l'Union européenne

## 1.1 La liberté de circulation des personnes dans l'Union européenne

La liberté de circulation des personnes est au cœur de la construction européenne depuis son origine. Dès 1957, l'article 48 du traité de Rome engageait les États membres à assurer « la libre circulation des travailleurs [...] à l'intérieur de la Communauté ». Cette disposition donne aux travailleurs communautaires le droit de se déplacer en Europe pour trouver un emploi et interdit toute discrimination fondée sur la nationalité. Les traités ultérieurs ont cherché à supprimer les derniers obstacles légaux à la migration au sein de l'Union Européenne (UE). Le traité de Lisbonne de 2007 a notamment étendu la libre circulation des travailleurs à tous les citoyens de l'Union européenne (UE), dont les retraités. Par ailleurs, les pays européens ont facilité la mobilité internationale des étudiants et des enseignants au travers du programme Erasmus+. Adopté en 1987, il s'est d'abord adressé à la mobilité dans l'enseignement supérieur, pour ensuite s'élargir à d'autres publics (lycéens, apprentis, enseignants, etc.) et s'étendre au-delà de l'UE<sup>1</sup>.

L'espace Schengen inclut 23 des 27 pays de l'UE<sup>2</sup> ainsi que 4 pays associés<sup>3</sup> et constitue l'espace multinational de libre circulation des personnes le plus peuplé. Selon l'article 3 du Traité sur l'Union Européenne, tout individu (ressortissant de l'UE ou d'un pays tiers), une fois entré sur le territoire d'un pays membre de l'espace Schengen, peut traverser les frontières des autres pays sans contrôle<sup>4</sup>.

Le droit communautaire distingue trois catégories de citoyens en matière de liberté de circulation : les travailleurs, les inactifs et les demandeurs d'emploi.

Chaque catégorie bénéficie de droits différents en matière de résidence et d'accès aux prestations sociales. Un travailleur dispose d'un droit de séjour et peut bénéficier des mêmes avantages sociaux qu'un ressortissant, tandis que, durant les trois premiers mois de son séjour, une personne inactive peut se voir refuser l'accès aux prestations sociales. Un demandeur d'emploi peut quant à lui conserver ses droits aux prestations de chômage durant trois mois et sous certaines conditions.

## 1.2 Évolutions de la population immigrée dans l'UE depuis les années 1960

Dans les statistiques internationales, un immigré est le plus souvent défini comme une personne vivant en dehors de son pays de naissance, par opposition aux « natifs » vivant dans le pays où ils sont nés<sup>5</sup>. D'après les données de la Banque Mondiale et des Nations Unies, depuis 1960<sup>6</sup>, la part des immigrés dans la population des pays européens a plus que doublé, passant de 4,5 % (en moyenne) de la population des pays qui forment actuellement l'UE à plus de 11 % en 2019 (cf. Graphique 1). Les immigrés européens y ont contribué, même si les immigrés d'origine extra-européenne ont représenté la majorité de cette augmentation (85 % de la hausse totale). Il y a eu deux vagues de migrations d'origine européenne : une première dans les années 1960 et 1970, suivie d'un reflux dans les années 1980, puis d'une seconde vague à partir des années 1990 et de l'ouverture progressive des pays d'Europe de l'Est. En 2019, plus de 3,5 % des habitants des pays de l'UE étaient des immigrés originaires de l'un des autres pays de l'UE.

(1) Il regroupe en 2023 les pays de l'UE et 6 pays tiers (Islande, Liechtenstein, Macédoine du Nord, Norvège, Serbie et Turquie).

(2) La Bulgarie, l'Irlande, la Roumanie et Chypre n'en font pas partie.

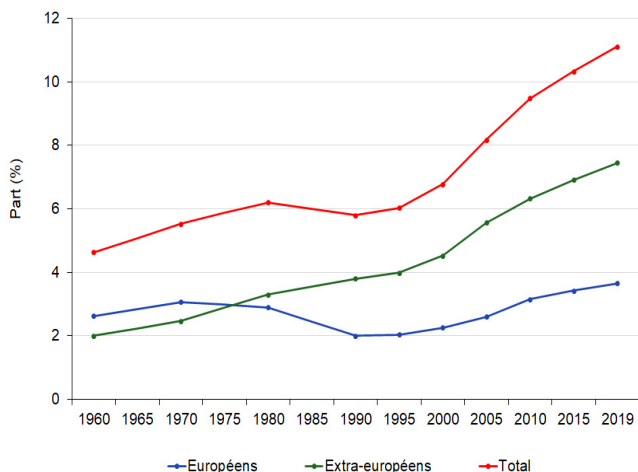
(3) La Norvège, l'Islande, la Suisse et le Liechtenstein.

(4) Cette absence de contrôle reflète un droit de circulation pour l'ensemble des migrants et un droit de travailler pour les migrants communautaires.

(5) Cette définition est celle retenue par les statistiques internationales sur les effectifs de population immigrée, publiées notamment par l'Organisation des Nations Unies et par l'OCDE. En parallèle, l'Insee propose une définition alternative selon laquelle les immigrés sont nés étrangers à l'étranger. Cf. Barbara M.A., Dumont J.C., Spielvogel G. (2021), « De la France vers le monde : que révèle l'augmentation de l'émigration française ? », *Trésor-Éco*, n° 275.

(6) Les données de la Banque mondiale prennent en considération l'évolution du nombre de pays dans le monde sur les stocks de migrants par pays. Par exemple suite à l'éclatement de l'URSS en 1991, les personnes vivant dans l'un de nouveaux États indépendants et née dans un autre pays de l'ex-URSS sont considérées comme des immigrés.

**Graphique 1 : Part des immigrés dans la population des pays actuels de l'Union européenne (UE27) selon leur origine**



Source : UN population Division & Banque Mondiale. Calculs DG Trésor.

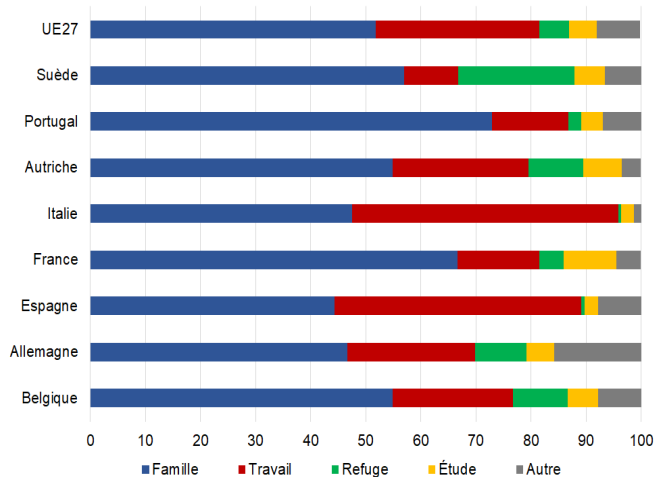
Note : La figure représente l'évolution de la part des habitants des pays de l'UE27 actuelle nés dans un pays étranger, selon que ce pays fait ou non partie de l'UE27.

Lecture : En 2015, 10 % de la population européenne était né dans un autre pays que celui de sa résidence.

D'après les données 2014 des *Labor Force Surveys* européens<sup>7</sup>, le principal motif de migration (toutes origines confondues) dans l'UE est le regroupement familial (entre 40 et 70 % des répondants), devant le travail (entre 10 et 40 % des répondants selon les pays), les études (moins de 10 % des répondants dans tous les pays), ou une demande de protection (pas plus de 20 % des répondants, cf. Graphique 2)<sup>8</sup>. Ces motifs ne sont toutefois pas exclusifs, puisqu'un déplacement pour motif familial peut être combiné à un motif de travail.

Certains habitants de l'UE changent de résidence une fois leur retraite arrivée. Leur motivation peut être liée à un coût de la vie relatif plus faible dans le pays d'accueil ou bien à des conditions de vie plus agréables. Ce phénomène reste marginal mais serait plus important en Europe qu'ailleurs et pourrait gagner de l'importance avec le vieillissement de la population<sup>9</sup>.

**Graphique 2 : Motifs déclarés de migration dans un échantillon de pays européens en 2014**



Source : Eurostat – EU-LFS 2014. Calculs DG Trésor.

Note : Les non-réponses ont été exclues. La figure représente les motifs déclarés par le stock total d'immigrés, quelle que soit leur origine, dans un échantillon de pays.

### 1.3 Portrait statistique des immigrés en Union européenne

Les motifs de migration influent sur les caractéristiques comparées des immigrés et des natifs. Les immigrés sont ainsi généralement plus jeunes, car ils ont tendance à partir de leur pays d'origine à un moment où ils sont encore en âge de travailler, de faire partie d'une famille active<sup>10</sup> ou de poursuivre leurs études. D'après les données de l'OCDE<sup>11</sup>, en 2015, 83 % des immigrés intracommunautaires de plus de 15 ans étaient encore en âge de travailler contre 76 % des natifs et 90 % des immigrés extracommunautaires. Quand ils sont en âge de travailler, les immigrés européens ont en moyenne un taux d'emploi similaire à celui des natifs, mais supérieur à celui des immigrés extra-européens. D'après les mêmes données de l'OCDE, ils ont aussi un niveau d'éducation comparable aux natifs et supérieur à celui des immigrés extra-européens.

(7) Rassemblées par Eurostat.

(8) À titre de comparaison, en France, la part des titres de séjour délivrés chaque année aux ressortissants de pays tiers pour motif familial a reculé entre 2007 (51 % des délivrances) et 2021 (32 %). Cf. « Immigrés et descendants d'immigrés en France », *Insee Références*, édition 2023.

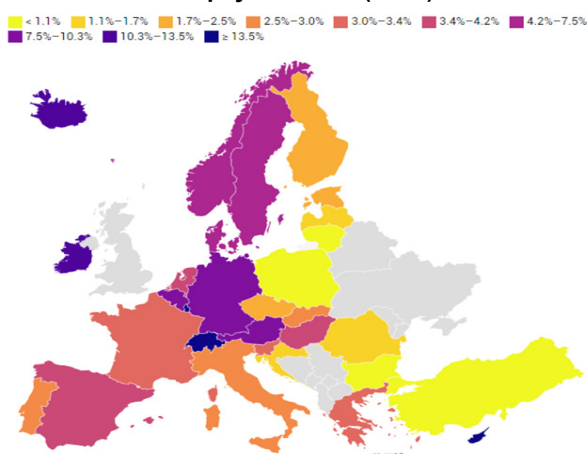
(9) Savaş E.B., Spaan J., Henkens K., Kalmijn M. & van Dalen H.P. (2023), "Migrating to a new country in late life: A review of the literature on international retirement migration", *Demographic Research*, 48, pp. 233-270.

(10) Les personnes concernées par la migration pour motif familial sont le plus souvent mariées à un migrant ou ressortissant, ou bien sont à sa charge (enfant principalement).

(11) Database on Immigrants in OECD Countries (DIOC).

Les immigrés (toutes origines confondues) sont répartis de façon inégale sur le territoire européen. En 2011, tandis que dans les pays de l'Est, la part de la population née à l'étranger dépasse rarement 4 %, elle est plus élevée en Europe de l'Ouest, notamment dans les agglomérations les plus peuplées, en Allemagne de l'Ouest, et autour de la Méditerranée (cf. Graphique 3). Les immigrés intracommunautaires se retrouvent à peu près dans les mêmes régions que les immigrés d'origine extra-européenne (cf. Graphique en première page), même s'ils sont un peu plus concentrés en Allemagne, en Suisse, en Autriche et dans les pays du Bénélux.

**Graphique 3 : Part des immigrés dans la population totale des pays en 2020 (en %)**



Source : Eurostat.

Note : La carte montre la part des personnes nées à l'étranger dans la population générale couverts par Eurostat.

#### 1.4 Adhésion à l'Union Européenne et mobilité des personnes

L'adhésion d'un pays à l'UE implique le respect des traités européens et souvent (depuis 1999) l'adhésion à l'espace Schengen. Cela se traduit par une forte baisse des barrières institutionnelles à la mobilité des Européens depuis et vers le pays qui adhère. On estime que l'entrée d'un pays dans l'UE s'accompagne d'une baisse immédiate des frictions touchant les migrants européens allant vers ce pays : elles sont réduites d'un peu plus de 20 % l'année même de cette entrée, et jusqu'à 30 % après 10 ans.

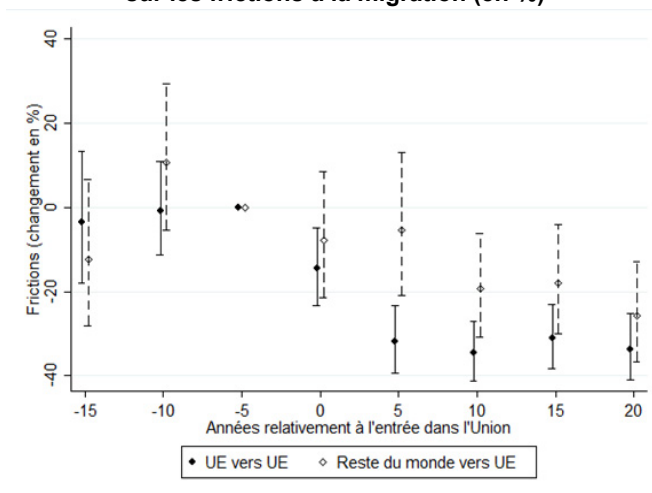
Pour quantifier les barrières à la mobilité des personnes, on se fonde sur des modèles dits « de gravité »<sup>12</sup>. Ces modèles reposent sur le constat

empirique que la force « naturelle » des flux entre deux pays est fonction de la distance et du « poids » économique relatif de ceux-ci. Il est alors possible d'isoler les frictions s'opposant à ces forces d'attraction naturelles.

À l'aide d'un panel décrivant l'évolution des flux de personnes par couple de pays depuis 1960, on peut estimer un tel modèle pour mesurer l'effet de l'entrée dans l'UE sur les frictions à la migration. Les résultats se présentent sous la forme d'une analyse événementielle comparant l'évolution moyenne des frictions aux migrations des ressortissants européens et non-européens par rapport à son niveau cinq ans avant l'entrée dans l'UE<sup>13</sup>.

L'entrée dans l'UE se traduit par une baisse des frictions affectant les migrations des ressortissants européens, mais aussi par une baisse, plus progressive, des frictions touchant les migrations des non-européens (cf. Graphique 4). Ceci confirme que l'adhésion d'un pays à l'UE a bien pour conséquence une ouverture *de facto* plus grande aux migrants, en particulier européens.

**Graphique 4 : Effet de l'adhésion à l'Union européenne sur les frictions à la migration (en %)**



Source : Batut C. (2024), "Barriers to migration in the European Union: does joining the union lead to lower barriers?", *Document de Travail de la DG Trésor*, n° 2024/1.

Note : La figure montre l'évolution en % de la valeur moyenne des frictions par rapport à son niveau cinq ans avant l'adhésion à l'UE pour les migrants européens (UE vers UE) et pour les migrants extra-européens (Reste du monde vers UE). Les frictions sont estimées à l'aide d'une analyse événementielle, fondée sur un modèle de gravité inspiré de Head & Mayer (2021). Chaque point est accompagné d'un intervalle de confiance à 95 %.

Lecture : Cinq ans après l'adhésion à l'UE, la valeur des frictions aux flux de migrants européens est réduite d'environ 30 % par rapport à son niveau cinq ans avant l'adhésion.

(12) Lewer J.J. & Van den Berg H. (2008), "A gravity model of immigration", *Economics letters*, 99(1), pp. 164-167.

(13) La méthodologie requise pour arriver à ce résultat est décrite avec plus de précision dans Batut C. (2024), "Barriers to migration in the European Union: does joining the union lead to lower barriers?", *Document de Travail de la DG Trésor*, n° 2024/1.

## 2. Les gains économiques associées à la mobilité intra-européenne

### 2.1 Les gains économiques théoriques associés à la mobilité des personnes sont importants

Au niveau agrégé, les barrières à la mobilité des personnes entre pays ont un coût. Un ensemble d'études estime que l'élimination totale des contraintes imposées à la circulation des personnes permettrait théoriquement un gain annuel global qui pourrait représenter de 67 % à 147 % du PIB mondial<sup>14</sup>. Il s'agit là d'un cas limite irréaliste et vraisemblablement optimiste des conséquences économiques de la levée des barrières légales à la mobilité : l'échelle planétaire est inaccessible en pratique et certaines barrières (comme les langues ou la culture) continueraient de freiner les mouvements migratoires malgré la levée des barrières juridiques. De surcroît, ces études tendent à occulter les effets différenciés qu'aurait la levée de telles barrières à la mobilité sur les pays, ainsi que les coûts et les externalités qui y seraient associés<sup>15</sup>. Ces ordres de grandeur suggèrent toutefois qu'une baisse, même partielle et locale, de ces barrières, comme celle qui résulte de l'adhésion à l'UE et favorise la mobilité intra-européenne, peut avoir des effets positifs significatifs bien que certainement bien inférieurs.

En théorie, ces effets viennent d'abord d'une meilleure allocation des compétences de chacun. La libre circulation intra-européenne de la main-d'œuvre permet de mieux appairer le capital et le travail en permettant aux travailleurs d'aller là où ils sont les plus productifs, dans les pays où leurs compétences sont les plus demandées ou dans ceux où une organisation efficace de la production augmente leur productivité et leur salaire. La mobilité du travail permettrait donc d'améliorer les perspectives de croissance pour l'UE. Elle constituerait également un mécanisme d'atténuation des fluctuations économiques entre États

membres face à des chocs asymétriques, en particulier dans la zone euro<sup>16</sup>

L'immigration peut aussi être bénéfique pour les pays d'accueil en raison d'effets de taille de marché : elle augmente le nombre de consommateurs et donc la demande domestique, ce qui peut conduire à des gains d'efficacité via des économies d'échelle (et inversement pour l'émigration). L'enrichissement des immigrés conduit par ailleurs à une hausse du pouvoir d'achat du consommateur moyen au niveau européen.

L'émigration peut aussi être bénéfique pour les pays d'origine des émigrés à travers des transferts de fonds (*remittances*) des émigrés depuis les pays d'accueil, qui peuvent représenter une source importante de revenu pour les pays d'origine et conduisent à une redistribution du gain à l'immigration entre les pays. En outre, si l'émigration est susceptible de pénaliser la croissance potentielle des pays d'origine au travers d'une fuite de cerveaux (*brain drain*)<sup>17</sup>, elle peut également s'accompagner d'une hausse du niveau d'éducation dans le pays d'origine (*brain gain*), si l'enrichissement de ceux qui émigrent est une source de motivation pour tous les étudiants à prolonger leurs études<sup>18</sup>.

Dans les pays d'accueil, l'immigration est d'autant plus susceptible de favoriser l'innovation et la croissance potentielle que les immigrés ont un niveau élevé de qualification ou qu'ils contribuent à diversifier les compétences au sein des entreprises<sup>19</sup>. Le pays d'origine des émigrés peut aussi bénéficier d'une hausse de productivité en cas de retour après avoir acquis des compétences dans leur pays d'accueil ou *via* les échanges culturels et de connaissances permis par les migrations<sup>20</sup>.

(14) Clemens M.A. (2011), "Economics and emigration: Trillion-dollar bills on the sidewalk?", *Journal of Economic Perspectives*, 25 (3), pp. 83-106.

(15) Borjas G.J. (2015), "Immigration and Globalization: A Review Essay", *Journal of Economic Literature*, 53 (4), pp. 961-974.

(16) Cf. Bara Y.-M., Brischoux M., Sode A. (2015), « Quelle mobilité du travail pour l'Europe ? », *Trésor-Éco*, n° 143.

(17) Cf. Bara Y.-M., Brischoux M., Sode A. (2015), *op. cit.*

(18) Docquier F., Rapoport H. (2012), "Globalization, Brain Drain, and Development", *Journal of Economic Literature*, 50 (3), pp. 681-730.

(19) Orefice G., Rapoport H. & Santoni G. (2021), "How do immigrants promote exports?" *CEPR Working Paper*, n° 2021-06.

(20) Bahar D. et Rapoport H. (2018), "Migration, knowledge diffusion and the comparative advantage of nations", *The Economic Journal*, (128), pp. 273-305.



Les effets bénéfiques de l'immigration sur les économies sont également visibles au travers de l'augmentation des flux commerciaux des pays<sup>21</sup>. Une hausse des flux migratoires dans un pays d'accueil est en moyenne associée à une hausse du commerce de biens avec le pays d'origine, ce qui s'explique par trois canaux principaux : la diffusion des connaissances et la diversité des compétences apportées par les employés immigrés, la baisse des coûts transactionnels au commerce, comme les différences linguistiques, ainsi que l'augmentation des importations depuis le pays d'origine des migrants sur la base de leurs habitudes de consommation passées et de leurs préférences.

## 2.2 Ces gains pourraient être moins élevés que les gains théoriques dans l'UE, mais restent significatifs

Une étude estime que la libéralisation de la mobilité des personnes liée à l'élargissement européen de 2004 à 10 pays<sup>22</sup> aurait eu un effet positif sur le bien-être moyen des pays membres de l'UE. Par rapport à une situation où les politiques migratoires seraient restées inchangées, les nouveaux pays membres auraient vu leur bien-être, mesuré en termes d'équivalent de consommation, augmenter de 1,2 %, et l'UE dans sa totalité de 0,2 %<sup>23</sup> entre 2002 et 2014<sup>24</sup>.

Ce gain s'explique par plusieurs facteurs. Les anciens pays membres bénéficient en premier lieu d'un effet de taille de marché qui permet aux consommateurs d'accéder à des biens plus variés et moins chers. La libéralisation des flux de personnes permet aussi des économies d'échelle dans la production grâce une plus grande concentration des travailleurs, et améliore ainsi la productivité du travail<sup>25</sup>. Ce dernier mécanisme bénéficie de la même façon aux nouveaux pays membres, par le biais de l'augmentation des échanges

de biens et de services qui accompagne l'augmentation des flux de personnes avec les pays les plus anciens. Les gains attendus de la liberté de circulation des individus sont néanmoins plus faibles dans l'UE que lorsqu'ils sont estimés au niveau mondial, en raison des différences moins importantes de productivité entre les pays européens.

Enfin, la mobilité étudiante, facilitée par Erasmus+ dans l'UE peut apporter des gains spécifiques, en contribuant à leur intégration et à leur mobilité professionnelles<sup>26</sup> et sociales (ce qui soutient par ailleurs la construction d'une identité européenne). En témoigne le fait que les compétences acquises lors d'expériences à l'étranger sont valorisées par les employeurs<sup>27</sup>.

## 2.3 La mobilité des personnes est positive à long terme sur le marché du travail du pays d'accueil

Dans le pays d'accueil, les gains agrégés à la mobilité des personnes coexistent avec des effets redistributifs sur le marché du travail. À court terme, une plus grande mobilité conduit à une augmentation de l'offre de travail dans les pays d'immigration nette, qui est susceptible d'entraîner, à stock de capital donné, une baisse de l'emploi ou du salaire des travailleurs natifs.

L'importance relative des effets sur l'emploi et les salaires dépend notamment de la complémentarité de la main-d'œuvre immigrée à la main-d'œuvre native, d'une part, et au capital disponible, d'autre part. Il convient donc d'interpréter les résultats de la littérature économique les flux migratoires avec prudence, dans la mesure où leurs conséquences économiques sont sensibles aux hypothèses retenues concernant ces différents déterminants ainsi que les méthodes utilisées<sup>28</sup>.

(21) Hatzigeorgiou A. & Lodefalk M. (2021), "A literature review of the nexus between migration and internationalization", *The Journal of International Trade & Economic Development*, Vol. 30, Issue 3. Genç M. (2014), "The impact of migration on trade", *IZA World of Labor*.

(22) Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie et Slovénie en 2004, puis Bulgarie et Roumanie en 2007.

(23) Caliendo L., Parro F., Oromolla L.D., Sforza A. (2021), "Goods and Factor Market Integration: A Quantitative Assessment of the EU Enlargement", *Journal of Political Economy*, 129(12), pp. 3491-3545.

(24) La Croatie est exclue de l'UE pour cette analyse. Pour les anciens pays de l'Union Européenne avant l'élargissement, les auteurs estiment que leur bien être aurait stagné (+0,04 %) sur cette même période.

(25) Caliendo L., Parro F., Oromolla L.D., Sforza A. (2021), *op. cit.*

(26) Ces résultats mis en évidence par des études d'impact européennes sont nuancés par la littérature empirique, qui révèle notamment des effets de sélection du programme Erasmus, les étudiants les plus mobiles étant généralement d'une origine sociale élevée ou ayant de meilleures performances scolaires par exemple. Les gains à la mobilité sur le marché du travail sont d'autant plus élevés que l'on part étudier dans une meilleure université que celle de son pays d'origine. Par ailleurs, il semblerait que ces gains sont limités si l'étudiant se spécialise dans une discipline conduisant à des professions régulées (éducation, médecine, etc.).

(27) European Commission (2019), "Erasmus+ Higher Education Impact Study", Publication Office of the European Union.

(28) Peri G., Yasenov V. (2019), "The Labor Market Effect of a Refugee Wave: Synthetic Control Method Meets the Mariel Boatlift", *Journal of Human Resources*, 54 (2), pp. 267-309.

L'effet distributif de l'immigration dépend du degré de substituabilité ou de complémentarité entre immigrés et travailleurs natifs, qui dépend à son tour de leurs qualifications, des secteurs d'activité et de leurs compétences. Si les immigrés et les natifs ont des compétences et des qualifications similaires, ils peuvent entrer en concurrence, avec de potentiels impacts négatifs à court terme sur l'emploi et les salaires des natifs<sup>29</sup>. Mais si, les immigrés apportent des compétences complémentaires à celles des travailleurs natifs dans un secteur, il n'y a pas d'effet négatif de l'immigration sur ces derniers<sup>30</sup>.

L'appréciation des effets redistributifs doit être faite à un niveau sectoriel relativement large, dans la mesure où certains travailleurs natifs exposés à la hausse de l'offre de travail des immigrés y répondent en changeant de métier. En particulier, la substituabilité entre immigrés et travailleurs natifs peut conduire à la réallocation de ces derniers vers des emplois plus qualifiés à moyen terme<sup>31</sup>.

À plus long terme, l'immigration a un effet positif pour beaucoup de travailleurs natifs, même substituables, et ce via trois mécanismes pouvant compenser des effets

de substitution négatifs à court terme<sup>32</sup>. Premièrement, les immigrés sont des consommateurs, ils augmentent la demande adressée aux entreprises et par conséquent la demande agrégée de travail dans le pays d'accueil. Deuxièmement, l'immigration permet un meilleur appariement entre l'offre et la demande de travail, ce qui accroît l'efficacité de la production et améliore l'emploi des travailleurs natifs<sup>33</sup>. En France, les immigrés européens sont généralement surreprésentés dans des secteurs exposés à des difficultés de recrutement, en particulier dans la construction, l'hôtellerie et la restauration<sup>34</sup>. En contribuant à la production de secteurs qui ont du mal à recruter des travailleurs natifs, les immigrés libèrent ces derniers pour la production dans d'autres secteurs, plus attractifs. Troisièmement, l'emploi d'immigrés peut favoriser une augmentation du taux d'emploi des travailleurs natifs, même en l'absence de tensions de recrutement. En augmentant, par exemple, l'offre de travail dans des métiers qui peuvent se substituer aux tâches domestiques, le plus souvent accomplies par des femmes, les immigrés ont un effet positif sur l'emploi des femmes, en particulier qualifiées – ce qui a été observé en Italie et en Espagne par exemple<sup>35</sup>.

- 
- (29) Altonji J.G., Card D. (1991), "The Effects of Immigration on the Labor Market Outcomes of Less-skilled Natives", *Immigration, Trade, and the Labor Market*, Abowd and Freeman.
- (30) Brücker H., Hauptmann A., Jahn E.J., Upward R. (2014), "Migration and imperfect labor markets: theory and cross-country evidence from Denmark, Germany and the UK", *European Economic Review* 66: 205-225; D'Amuri F., Ottaviano G.I.P., Peri G. (2010), "The labor market impact of immigration in Western Germany in the 1990s", *European Economic Review* 54(4), pp. 550-570.
- (31) Ortega J. & Verdugo G. (2022), "Who stays and who leaves? Immigration and the selection of natives across locations", *Journal of Economic Geography*, 22(2), 221-260.
- (32) Brücker H., Hauptmann A., Jahn E.J., Upward R. (2014), *op. cit.* ; D'Amuri F., Ottaviano G.I.P., Peri G. (2010), *op. cit.* Battisti M., Felbermayr G., Peri G., Poutvaara P. (2018), "Immigration, Search and Redistribution: A Quantitative Assessment of Native Welfare", *Journal of the European Economic Association*, Vol.16, Issue 4, pp. 1137-1188. Beuve J., Péron M. et Roux B. (2021), « Immigration et difficultés de recrutement », *Focus du CAE*, n° 073-2021.
- (33) Battisti M., Felbermayr G., Peri G., Poutvaara P. (2018), *op. cit.*
- (34) Beuve J., Péron M. et Roux B. (2021), *op. cit.*
- (35) Cortés P., Tessada J. (2011), "Low-Skilled Immigration and the Labor Supply of Highly Skilled Women", *American Economic Journal: Applied Economics*, 3 (3): 88-123. Farré L., González L. et Ortega F. (2011), "Immigration, Family Responsibilities and the Labor Supply of Skilled Native Women", *The B.E. Journal of Economic Analysis & Policy*, Vol. 11 (1), Article 34. Barone, Guglielmo et Sauro Mocetti (2011), "With a Little Help from Abroad: the Effect of Low-Skilled Immigration on the Female Labour Supply", *Labour Economics*, Vol. 18 (5), pp. 664-675.

### 3. Barrières aux migrations intra-européennes

**Tableau 1 : Principales barrières à la mobilité internationale perçues par les Européens en 2009**

a. Quelles raisons seraient susceptibles de vous décourager de travailler à l'étranger ?

Barrières socio-culturelles	
Vous êtes chez vous ici	39 %
Vous ne souhaitez pas imposer des changements importants à votre famille et/ou vos enfants	27 %
Vous ne voulez pas quitter vos amis	21 %
Apprendre une nouvelle langue est difficile	19 %
Vous ne voulez pas abandonner votre maison ou un autre bien immobilier	16 %
L'attitude à l'égard des étrangers est hostile à l'étranger	8 %
Barrières sur le marché du travail	
Vous avez déjà un bon travail ici	16 %
Vous ne pensez pas être suffisamment qualifié pour travailler à l'étranger	5 %
Autres barrières économiques et institutionnelles	
Partir travailler à l'étranger nécessite un effort trop important	9 %
Le coût de la vie est trop élevé à l'étranger	9 %
Les conditions de vie à l'étranger sont moins bonnes	8 %

b. Quelles difficultés pratiques avez-vous rencontrées ou pensez-vous rencontrer en allant travailler à l'étranger ?

Barrières socio-culturelles	
Manque de compétences linguistiques	52 %
Trouver un logement adéquat	16 %
S'adapter à une autre culture	13 %
Barrières sur le marché du travail	
Trouver un emploi	24 %
Trouver un emploi pour votre partenaire/conjoint	10 %
Voir vos qualifications académiques et professionnelles reconnues	10 %
Obtenir un permis de travail	9 %
Autres barrières économiques et institutionnelles	
Effectuer les formalités administratives nécessaires	11 %
Accéder aux soins de santé ou d'autres avantages sociaux	10 %
Assurer le transfert de vos droits à la retraite	6 %
Les problèmes relatifs à l'impôt sur les revenus ou autres taxes similaires	4 %

Source : Eurobaromètre Spécial 337 – Mobilité géographique de la main d'œuvre ; novembre-décembre 2009. Le sondage concerne un échantillon représentatif de résidents âgés de plus de 15 ans dans chacun des pays de l'UE. Des eurobaromètres plus récents ont été menés mais se révèlent moins complets dans le champs des questions posées (EB 75.1 en 2011 et 79.2 en 2013). Ils mettent en avant les mêmes obstacles perçus que ceux affichés ici.

#### 3.1 Des barrières socio-culturelles prédominantes

La relative faiblesse des flux migratoires intra-européens par rapport au niveau observé aux États-Unis (cf. Encadré 1) reflète entre autres des barrières socio-culturelles : les bénéfices de la migration pour certains Européens sont tempérés par les investissements que cela implique en termes d'apprentissage de la langue du pays d'accueil et d'adaptation à sa culture (cf. Tableau 1)<sup>36</sup>. Les distances culturelles contribueraient aussi à expliquer les différences entre flux bilatéraux – ceux entre la France et la Belgique étant structurellement plus élevés

que ceux entre la Pologne et la République tchèque par exemple<sup>37</sup>.

Les Européens expriment aussi un fort attachement à leurs relations familiales et au lieu où ils vivent, ce qui limite leur mobilité. Dans les enquêtes, parmi les raisons les empêchant de quitter leur pays, ils citent la nécessité de s'éloigner de leurs proches, d'imposer à leur famille des changements importants, ou encore de quitter leur logement (cf. Tableau 1). Ces réponses renvoient plus largement au capital social, dont les bénéfices se perdent avec l'éloignement, même au sein d'un pays<sup>38</sup>.

(36) Belot M., Ederveen S. (2012), "Cultural barriers in migration between OECD countries", *Journal of Population Economics*, Vol. 25, pp. 1077-1105.

(37) D'autres facteurs sont également susceptibles d'être à l'œuvre tels que les relations historiques, les préférences commerciales, les accords économiques bilatéraux, ou la distance géographique – une variable renvoyant aux coûts financiers et psychologiques à la migration. À notre connaissance, aucune étude ne compare l'intégralité des facteurs mentionnés.

(38) Glaeser E.L., Laibson D., Sacerdote B. (2002), "An economic approach to social capital", *The Economic Journal*, Vol. 112, Issue 483, pp. F437-F458.



## Encadré 1 : La mobilité des personnes dans l'UE et aux États-Unis

Dans quelle mesure les migrations au sein de l'UE reflètent-elles son objectif de libre circulation des personnes ? Pour répondre à cette question, la littérature économique a comparé les migrations entre pays européens avec celles qu'on observe entre États américains. Elle met en lumière une plus forte mobilité aux États-Unis que dans l'UE<sup>a</sup>. Les données brutes confirment ce constat : en 2019, 3,7 % des Européens sont des migrants venant d'un autre pays européen (voir Graphique 1), contre près d'un tiers pour les États américains en 2022 selon les données du *Current Population Survey*.

La circulation des personnes reste donc encore relativement modérée en Europe. Une comparaison des flux de biens et de capitaux avec ceux de personnes dans l'UE et aux États-Unis éclaire leur évolution relative<sup>b</sup>. Si le coût des obstacles à la mobilité interne des biens et des capitaux a convergé entre l'UE et les États-Unis entre 1997 et 2017, au contraire, le coût des contraintes à la mobilité interne des personnes demeure deux fois plus élevé entre pays de l'UE qu'entre États américains en 2017, sans convergence significative depuis 1995<sup>c</sup>. Ceci traduit sans doute la persistance de nombreux obstacles socio-culturels, économiques et institutionnels en Europe, moins importants aux États-Unis, pays fédéral où la langue et la culture sont communes et la législation fédérale du travail uniforme.

- a. Blanchard O., Katz L. (1992), "Regional Evolutions", *Brookings Papers on Economic Activity*, n° 1, pp 1-75 ; L'Angevin C. (2007), « Dynamiques d'ajustement et mobilité du travail au sein de la zone euro », *Économie et Prévision*, Vol. 178-179, pp. 149-157, à partir du *Trésor-Éco* n° 14 d'avril 2007.
- b. Mayer T. (2021), « La libre circulation en Europe : réelle pour les biens et les capitaux, partielle pour les personnes », *La lettre du CEPII* n°420, CEPII.
- c. Ces analyses doivent être considérées avec prudence, car elles reposent sur les variations nettes du stock d'immigrés dans chaque région : si des immigrés quittent une région donnée et qu'un nombre égal d'immigrés y arrivent, ces mouvements de personnes n'apparaîtront pas dans les données utilisées.

### 3.2 Une insertion incomplète des immigrés sur le marché du travail

L'imparfaite intégration économique des marchés du travail européens demeure un obstacle important aux mouvements de personnes dans l'UE. Les imperfections sont pour partie d'ordre informationnel, comme la difficulté à faire reconnaître sa formation ou bien la crainte d'être discriminé dans la recherche d'un emploi adéquat à l'étranger (cf. Tableau 1), mais elles reflètent aussi pour partie l'hétérogénéité des marchés du travail et des systèmes sociaux en Europe.

Les craintes d'avoir dans un pays étranger une situation sur le marché du travail moins favorable que les natifs du pays en question sont en partie justifiées, davantage cependant pour les immigrés d'origine extra- qu'intra-européenne. Les écarts d'intégration entre immigrés et natifs sont persistants<sup>39</sup>, et ce même

à caractéristiques socio-économiques équivalentes et contexte identique (niveaux d'éducation égaux, compétences professionnelles similaires, etc.). Ces écarts se traduisent notamment par de plus faibles salaires et de moins bonnes conditions de travail, reflétés, dans la plupart des pays de l'UE, par une plus forte proportion des travailleurs immigrés dans des emplois à temps partiel ou des emplois sous-qualifiés par rapport à leur diplôme<sup>40</sup>.

Si la langue peut expliquer une partie de ces difficultés d'intégration sur le marché du travail, d'autres facteurs jouent, comme la difficulté à faire reconnaître son diplôme et ses qualifications professionnelles<sup>41</sup>. En dépit des mesures européennes prises pour lutter contre ces barrières, la reconnaissance des compétences acquises à l'étranger demeure incomplète pour une large frange de professions, et les

(39) Algan Y., Dustmann C., Frattini T. (2010), "The economic situation of first and second-generation immigrants in France, Germany and the United Kingdom", *The Economic Journal*, Vol. 120, Issue 542, pp. F4-F30.

(40) D'après les données d'Eurostat de 2022, dans l'UE, les natifs sont moins concernés par les contrats temporaires (en moyenne 13,3 % des salariés) que les immigrés d'origine européenne (13,9 %) ou extra-européenne (20,8 %). Les natifs sont également moins concernés par les contrats à temps partiel (16,8 %) que les immigrés d'origine européenne (21,6 %) ou extra-européenne (22,9 %). Enfin, les natifs sont moins souvent surqualifiés (20,7 %) que les immigrés d'origine européenne (28,8 %) ou extra-européenne (34,8 %). Le taux de surqualification est donné par le pourcentage d'employés disposant d'un niveau d'éducation supérieure (niveaux 5-8 de la classification internationale standard de l'éducation CITE) et travaillant dans une activité à niveau de qualification faible ou modéré (groupes 4-9 de la classification internationale type de profession ISCO).

(41) Dorn D., Zweimüller J. (2021), "Migration and labor market integration in Europe", *Journal of Economic Perspectives*, Vol. 35, n° 2, pp. 49-76.

efforts européens en matière d'harmonisation des diplômes se sont essentiellement concentrés sur l'enseignement supérieur<sup>42</sup>.

Par ailleurs, une attitude des natifs parfois défiante à l'égard des immigrés et une connaissance relativement limitée du phénomène migratoire dans l'UE conduit à des discriminations sur les marchés du travail. Ces discriminations sont plus prononcées pour les populations d'origine extra-européenne, mais existent aussi vis-à-vis des immigrés intra-communautaires, en fonction des pays d'accueil et d'origine<sup>43</sup>, parfois renforcées par d'autres caractéristiques telles que l'ethnicité, la religion et le genre<sup>44</sup>. En outre, l'exercice de certaines professions comportent des exclusions pour les immigrés, notamment extra-communautaires<sup>45</sup>.

### 3.3 Des barrières économiques et institutionnelles à la mobilité intra-européenne

La mobilité intra-européenne est aussi gênée par l'hétérogénéité de certaines institutions, en particulier les systèmes de sécurité sociale et les règles administratives différentes d'un pays à l'autre. Les sondages citent par exemple, parmi les freins à la migration, la difficulté de trouver un logement adéquat et de bénéficier pleinement de ses droits sociaux, même s'ils sont de second ordre par rapport aux autres obstacles mentionnés précédemment (cf. Tableau 1).

Si les pays européens ont mené des efforts de coordination de leurs systèmes sociaux, les droits à l'assurance sociale demeurent déterminés au niveau des États. Les pays européens ont donc des systèmes différents en termes de prestations sociales, de soins de santé, de retraite, etc. Ainsi, les migrants potentiels pourraient être dissuadés de quitter leur pays d'origine s'ils risquent de perdre des avantages sociaux en se

déplaçant vers un pays où les prestations seraient moins généreuses ou leur éligibilité remise en cause (cf. Tableau 1). Ces freins renvoient à la problématique générale de la portabilité transnationale des droits sociaux (cf. Encadré 2)

Plus largement, les différences nationales en termes de pratiques administratives portant sur l'accès aux prestations sociales peuvent également être à l'origine d'une absence de clarté sur leurs conditions de nationalité. Leur caractère central dans les décisions migratoires n'est toutefois pas certain, alors que la littérature économique fait peu état de leur influence sur les migrations intra-communautaires.

La mobilité intra-européenne est également susceptible de souffrir de certaines barrières qui peuvent freiner la mobilité interne, comme celles qui sont liées à l'accès au logement. En effet, le logement occupe une part importante dans le budget des ménages, est associé à des coûts de transaction élevés lors d'un changement de résidence et de nombreuses formalités administratives, dont le caractère est avant tout national.

Malgré la levée des freins juridiques à la mobilité, seule une petite minorité d'Européens envisagent de quitter leur pays dans un futur proche et une fraction plus faible encore a exercé ce droit à la mobilité. La persistance d'autres barrières à la mobilité intra-européenne invite donc à renforcer les actions au niveau communautaire pour lever les barrières culturelles et linguistiques (développement et élargissement d'Erasmus+, renforcement de l'apprentissage des langues étrangères, etc.) et à réduire les freins administratifs et informationnels à la mobilité des travailleurs (transférabilité des droits, reconnaissance des diplômes, lutte contre les discriminations, etc.).

(42) L'adoption du processus de Bologne en 1999 a contribué à harmoniser les systèmes d'enseignement supérieur des pays membres et assurer la reconnaissance internationale des diplômes.

(43) Polavieja S.J., Fischer-Souan M. (2022), "The boundary within: Are applicants of Southern European descent discriminated against in Northern European job markets?", *Socio-Economic Review* ; Hangartner D., Kopp D., Siegenthaler M. (2021), "Monitoring hiring discrimination through online recruitment platforms", *Nature*, Vol. 589, pp. 572-576.

(44) Bertrand M., Duflo E. (2016), "Field experiments on discrimination", *NBER Working Paper*, n° 22014, février ; Batut C., Rachiq C. (2021), « Discriminations sur le marché du travail : comment les mesurer, quel coût économique ? », *Trésor-Éco*, n° 293. « Immigrés et descendants d'immigrés en France », *Insee Références*, édition 2023.

(45) En France, il est nécessaire d'avoir un diplôme français, une équivalence ou bien d'obtenir une autorisation préalable pour exercer dans certaines professions de la médecine et du droit, par exemple celle de pharmacien. D'autres professions ou statuts sont totalement fermés aux ressortissants extra-communautaires voire à l'ensemble des immigrés, comme les emplois de fonctionnaires dans les administrations de l'État, dans les collectivités territoriales, ou dans certaines entreprises publiques (SNCF).

## Encadré 2 : Portabilité des droits sociaux en Europe

La liberté de mouvement des travailleurs est au cœur de la construction européenne et le principe associé de non-discrimination entre travailleur nationaux et étrangers communautaires a amené à garantir la portabilité des droits sociaux acquis d'un pays à l'autre. L'essentiel du cadre juridique et administratif européen applicable à la portabilité des droits de sécurité sociale est défini dans les règlements CE 883/2004 et CE 987/2009 sur la coordination des systèmes de sécurité sociale. Ils s'appliquent à toutes les branches traditionnelles de la sécurité sociale, tant publiques que privées.

Ce règlement ne permet cependant pas une harmonisation des différents systèmes, mais seulement une coordination entre eux et les travailleurs européens ne sont pas obligés d'y recourir, dans le cas des retraites par exemple. Il est fondé sur trois grands principes qui concernent toutes les branches de la sécurité sociale : pas de double couverture, pas de différence de traitement entre les travailleurs nationaux et les étrangers de l'UE, et agrégation des périodes de cotisation dans les différents pays de l'UE (ce qu'on appelle la totalisation).

Cela signifie qu'un mouvement individuel intra-communautaire implique aussi un transfert financier entre deux systèmes nationaux de protection (avec par conséquent un effet sur les finances publiques). Par ailleurs, comme les droits acquis donnent lieu à des prestations différentes en fonction des pays, la générosité relative des systèmes de protection sociale entre les États membres peut avoir une influence sur les choix de migration<sup>a</sup>. Cette absence de neutralité des systèmes de protection sociale des États membres peut donc constituer une barrière dans certains cas.

Cette situation est aussi une source d'incertitude. Par exemple, l'information sur les droits acquis à la retraite est diffusée de manière séparée dans les différents pays de résidence, de sorte qu'il est difficile pour un travailleur migrant ou susceptible de migrer d'anticiper sa pension totale avant de prendre effectivement sa retraite. En outre, malgré les règlements régissant la portabilité, certains droits ne sont qu'imparfaitement portés : c'est le cas des pensions complémentaires par exemple.

En 2021, la Commission européenne a annoncé<sup>b</sup> le lancement d'un projet pilote visant à explorer la faisabilité de l'introduction d'un Passeport européen de sécurité sociale qui permettrait d'améliorer la portabilité des droits de sécurité sociale au-delà des frontières. La présentation des résultats de la deuxième phase de l'expérimentation et les recommandations en vue d'un éventuel déploiement à grande échelle a conduit la Commission européenne à formuler plusieurs propositions de mesures, notamment la mise en œuvre d'un système d'échange électronique d'informations sur la sécurité sociale, la mise en place de procédures numériques de coordination de la sécurité sociale et de portefeuilles européens d'identité numérique.

a. Aussilloux V., Bénassy-Quéré A., Fuest C. et Wolf G. (2017), « Tirer le meilleur du marché unique européen », *Les notes du conseil d'analyse économique*, n° 38.

b. [European Social Security Pass - Employment, Social Affairs & Inclusion](#) – European Commission (europa.eu).

**Éditeur :**

Ministère de l'Économie,  
des Finances  
et de la Souveraineté  
industrielle et numérique  
Direction générale du Trésor  
139, rue de Bercy  
75575 Paris CEDEX 12

**Directrice de la  
Publication :**

Dorothee Rouzet

**Rédacteur en chef :**

Jean-Luc Schneider  
(01 44 87 18 51)  
tresor-eco@dgtresor.gouv.fr

**Mise en page :**

Maryse Dos Santos  
ISSN 1777-8050  
eISSN 2417-9620

**Derniers numéros parus****Janvier 2024**

N° 336 Les dépendances des économies émergentes à la croissance Chinoise  
Louis Bertrand, Eloïse Villani

**Octobre 2023**

N° 335 L'Italie face au défi démographique  
Pierre Farineau

N° 334 Taux d'intérêt, croissance et soutenabilité de la dette publique  
Guillaume Clavères

<https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/tags/Tresor-Eco>



Direction générale du Trésor



@DGTresor

Pour s'abonner à *Trésor-Éco* : [bit.ly/Trésor-Eco](https://bit.ly/Trésor-Eco)

*Ce document a été élaboré sous la responsabilité de la direction générale du Trésor et ne reflète pas nécessairement la position du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique.*